Le rétablissement du crédit de 12 milliards

pour les Régions dévastées OBTENU PAR L'INTERVENTION DE M. GROUSSAU

L'autorité dont jouit à la Chambre notre actif député du Nord, M. Groussau, vient de se manifester en faveur des régions libérées par le vote de différentes mesures obtenu grâce à son éloquente et habile intervention. Nous tenons à reproduire, d'après le « Journal Officiel », une partie du discours qui a entraîné, à la séance du 27 décembre, dont nous avons rendu compte, le maintien du crédit de 12 milliards, en 1921, pour les régions dévastées. D'après les chiffres proposés par le Gouvernement pour janvier et février, ce crédit était ramené à 7 milliards.

SOLIDARITÉ NATIONALE

M. Groussau. — Permettez-moi de rappeler que pour l'exercice 1920, une réduction analogue à celle qui est actuellement réclamée par le Gouvernement avait déjà été tentée. Un amendement adopté par la Chambre, avait remis les choses au point. Et il importe de constater que cet amendement avait été signé par presque tous les députés. C'est l'honneur de la Chambre, je le proclame au nom de la commission des régions libérées, d'avoir vou u qu'une grande majorité de députés ne représentant pas les départements dévastés aient tenu à s'élever contre une réduction préjudiciable aux intérêts de nos malheureuses régions. Pour faire appliquer la loi des dommages basée sur la solidarité nationale, ce fut, n'est-il pas vrai? un admirable exemple de solidarité parlementaire. (Applaudissements).

ÉNERGIQUES PROTESTATIONS

Actuellement, d'énergiques protestations s'élèvent de toutes parts contre la diminution projetée de cinq milliards, protestations qui émanent — je n'entre pas dans les détails — soit du groupe interparlementaire des sénateurs et députés des régions dévastées, soit des associations ou fédérations d'associations de sinistrés, soit de tels ou tels conseils municipaux, comme le conseil municipal de Reims qui va jusqu'à laisser entrevoir la démission de toutes les municipalités des régions dévastées, et aussi, permettez-moi de vous le dire, car c'est pour cela que je suis à la tribune en ce moment, protestations de la commission des régions libérées qui s'oppose de toutes ses forces à une pareille réduction.

Cette réduction est-elle admissible au moment où l'on fait tant de louables efforts pour hâter l'évaluation et, par suite, le règlement des dommages? J'en appelle à M. le ministre des régions libérées, à M. Lerodu, sous-secrétaire d'Etat, qui parcourt toutes les régions dévastées, afin d'examiner comment on pourra accélérer le travail des commissions cantonales et des tribunaux des dommages de guerre. Mais, qui dit « évaluation des dommages et fixation des indemnités » dit aussi paiement, car la loi est formelle et il s'agit d'en faire une réalité. (Applaudissements).

LES SINISTRÉS RÉCLAMENT DES RÉALITÉS

Des réalités! voilà ce que l'on réclame dans nos régions. Si les promesses suffisaient, on serait largement pourvu. Quand M. le Président de la République, quand les ministres sont alliés dans les pays dévastés, ils ont eu raison de rappeler les lois qui donnent des droits aux sinistrés. Les sinistrés veulent être certains que ces lois seront appliquées et, trop souvent, ils constatent, avec un mélange de tristesse et d'indignation, que les prescriptions les plus formelles ne sont pas appliquées et que les engagements pris ne sont pas réalisés.

C'est ainsi que les promesses d'avances ont fait de nombreuses victimes. On les attend en vain, ou on n'en reçoit qu'une partie insuffisante. Les travaux sont alors arrêtés ou interrompus. Les contrats d'achat de matériel ne peuvent plus être réalisés. Les coopératives de construction sont aux abois.

Quant aux indemnités fixées par les commissions cantonales, quel temps faut-il pour obtenir les titres de créances et les acomptes? Il y a, dans les articles 43 et 44 de la loi du 17 avril 1919, des délais de deux mois, qui se transforment en semestres ou en années!

Les certificats provisoires soulèvent toutes sortes de difficultés. Mais je passe.

ET LES PETITS SINISTRÉS

Faut-il parler aussi de ceux qui n'ont ni avances, ni acomptes? Les sinistrés qui ne sont ni industriels, ni agriculteurs, risquent d'attendre indéfiniment la réparation de leurs dommages. Je ne serai contredit par aucun de mes collègues des régions dévastées.

M. Lenoir. — Nos ouvriers meurent de faim parce qu'ils ont tout perdu.

M. Groussau. — Hélas! que d'inégalités et de plaintes justifiées! Où en est-on de cette volonté du législateur: réaliser la réparation intégrale des dommages causés aux choses par la reconstitution même de ces choses.

Ne diminuons pas les crédits si nous voulons appliquer sérieusement la loi du 17 avril 1919, la charte des sinistrés qui, dans son article 1er proclame l'égalité et la solidarité de tous les Français devant les charges de la guerre. Et n'oublions pas que le législateur n'a pas lié la réparation des dommages à celle de l'indemnité imposée à l'Allemagne.

Sans doute, l'Allemagne est responsable; mais l'Etat français, qui doit obtenir de l'Allemagne les réparations nécessaires, a voulu se déclarer débiteur à l'égard des sinistrés: la loi française a engagé la parole de la France, et la parole de la France doit toujours être tenue intégralement. (Applaudissements.)

Certes, ce n'est pas la France qui, en définitive, doit supporter la charge de la réparation des dommages, c'est le vaincu et on peut dire, dans nos régions, le mot ne paraîtrait pas trop fort, le vaincu criminel (Nouveaux applaudissements), qui a tenu, dans la guerre la plus barbare qui fut jamais, sous le joug le plus atroce, une population dont les souffrances durent encore (Applaudissements).

M. Groussau rappelle ces souffrances et dit sa conviction profonde, que l'Allemagne doit payer, qu'elle peut payer et qu'elle payera. (Applaudissements).

M. Groussau continue:

...La souffrance la plus grave qui pourrait subsister en ce moment dans nos régions dévastées, ce serait de n'avoir plus confiance dans la loi qui a été votée aux acclamations d'une Chambre unanime, alors que la solidarité nationale a été proclamée sous une forme nouvelle, ample, large, généreuse.

Et pour cela, je vous le demande, mesieurs, ne consentons aucune diminution, ni dans les droits, ni dans les espérances de nos régions dévastées. (Vifs applaudissements).

M. LOUCHEUR, RAPPORTEUR. APPUIE L'AMENDEMENT LE CRÉDIT DE 12 MILLIARDS RÉTABLI A L'UNANIMITÉ

M. Loucheur, rapporteur, propose à la Chambre, d'accepter l'amendement de MM. Groussau, Loucheur et plusieurs de leurs collègues des régions libérées, rétablissant le crédit de 12 milliards.

Le texte de M. Grousseau et ses collègues accepté par la commission des finances et par le Gouvernement, mis aux voix, est alors adopté à l'unanimité.

MÉDAILLE MILITAIRE

ROUBAIX

— **M. Achille Despas**, soldat au 122e R.I., domicilié chez ses parents, rue de Recrei, 112.

« Très bon soldat, dévoué et courageux. A été très grièvement blessé au moment où se trouvait en sentinelle sur un terrain battu par l'artillerie ennemie. Il évacuait les honneurs à un officier supérieur en tournée. »

M. Achille Despas avait, auparavant, fait l'objet d'une citation à l'ordre du régiment et d'une autre à l'ordre de la division.

— **M. Jules Deposter**, sergent au 16e B.C.P., contremaître au tissage Ch. Huet, domicilié 16, rue Recrei.

« Sous-officier très brave et très énergique. Le 1er décembre 1917, a fait progresser sa section, sous un feu violent de mitrailleuses et, avec un sang-froid remarquable, a commandé et dirigé le feu de ses fusils-mitrailleurs contre une mitrailleuse ennemie qui tirait à bout portant. »

Blessé cinq fois, obtint cinq citations dont deux à l'armée et une à la brigade.

LA RECONSTRUCTION de nos localités dévastées

MAISONS AGREABLES, SAINES, COMMODES ET A BON MARCHE.

Combien de localités dévastées sont complètement relevées? Combien ne constituent encore que ruines et désert? Combien de réfugiés attendent toujours dans d'exigüs logements de fortune leurs « chez eux » d'avant-guerre?

Les rapports périodiques des services de la Reconstitution constatent, chaque fois, un progrès très sensible, mais ne cachent pas que le chemin est long qui conduit à la restauration intégrale.

Il y eut, à l'armistice, une période d'hésitation et de tâtonnements devant l'étendue du labeur à accomplir. Puis on pressa, pour un temps, le retour des sinistrés dont le fer, le feu, le pillage avaient détruit les foyers.

Ce fut peut-être une faute! En tout cas, cette rentrée précipitée a été pour les rapatriés une source nouvelle de souffrances physiques et morales, pour eux qui avaient déjà tant pâti. Séjour très pénible que celui des demi-lunes, des baraquements provisoires dans un cadre morne et sans vie! Installations coûteuses pour nos finances, dépenses faites souvent en pure perte!

Un député du Nord, M. Alexandre Crespel, maire de La Bassée, commune entièrement rasée, s'était élevé à la Chambre contre cette hâte d'édifier du provisoire.

On s'est rendu au point de vue de l'honorable parlementaire dans les services techniques de la Reconstitution. C'est, avec plus d'ordre, avec le souci de faire du définitif, ou tout au moins du semi-provisoire qui puisse durer que sont entrepris maintenant les travaux de réédification des villes et villages détruits.

Il faut aller vite cependant, et dans les meilleures conditions de prix et d'hygiène. Trois éléments qui paraissent, de prime abord, incompatibles.

L'initiative privée, l'ingéniosité d'entrepreneurs ont su les concilier. Un peu partout, s'élèvent, dans cette immensité désolée du front, de commodes et coquettes habitations inspirées des conceptions architecturales de la nouvelle Amérique.

Les réalisations de ce genre sont intéressantes à signaler et à vulgariser. Citons celles, vraiment bienvenues, opérées par les Etablissements Paul Petit, à Tourcoing, 423, boulevard Gambetta.

Sur une très vaste superficie, dans un triangle de terrains inutilisés avant la guerre que limite les lignes de chemins de fer de Roubaix à Menin, Tourcoing à Menin et Lille à Tourcoing, raccordés à la Compagnie du Nord, ont surgi, depuis l'armistice, de vastes ateliers de construction.

Ceux-ci ont été conçus suivant les principes mêmes adoptés par les Etablissements Petit pour la reconstruction des localités dévastées. Bureaux, magasins, hangars et ateliers offrent au visiteur un aperçu convaincant de la compréhension intelligente de tous les besoins et de toutes les exigences du moment qui a présidé à l'élaboration des plans et devis.

Le ciment armé, ou plutôt le béton armé, d'une résistance éprouvée, joue le rôle principal dans les constructions faites par les Etablissements Paul Petit. Il est préparé sur les chantiers mêmes, comme le sont du reste tous les matériaux servant à l'édification d'une maison. Le bois, travaillé dans une scierie mécanique, n'entre que pour une faible part.

Les parois extérieures de chaque maison sont en plaqués de béton armé. Ainsi se trouve évité ce grave inconvénient de l'humidité et du manque d'étanchéité des cloisons extérieures en bois. Mais le cloisonnement est double cependant pour préserver du froid ou de la chaleur. Les parois intérieures sont en bois. Les toitures sont en tuiles ordinaires, tuiles métalliques ou en tôle ondulée.

Le sol est recouvert en ciment pour les cuisines et d'un plancher dans les autres pièces.

Il n'y a pas de modèle de maisons imposé par les Etablissements; le goût de chacun est respecté. Mais les maisons spécimens montées dans les chantiers sont si seyantes, qu'elles rallient les suffrages.

L'une d'elles qui se compose de quatre pièces avec de larges fenêtres à guillotine dispensant largement la lumière, avec, sur le devant, une loggia aux colonnades et balustrades artistiques, a été vraiment bien comprise.

Cette conception de l'habitation par les Etablissements Paul Petit rend les demeures agréables, saines et commodes. Celles-ci sont, en outre, à bon marché, autre qualité. Celle que nous avons sommairement décrite revient à 15.000 francs, alors que si elle avait été conçue sur les principes d'avant-guerre, elle coûterait le double.

La construction d'une maison se fait rapidement et soigneusement sous l'active direction de M. A. Wattel. Il est demandé un maximum d'un mois entre la commande et la réception. Le transport des matériaux exige tout au plus un wagon de vingt tonnes.

En plus de ces maisons bourgeoises, les Etablissements Paul Petit s'occupent aussi des installations agricoles, commerciales et industrielles.

Ainsi, ils répondent à tous les besoins des régions dévastées et collaborent de façon efficace à la restauration de nos cités, comme à l'amélioration matérielle des sinistrés.

L'initiative, à ce double titre, valait d'être signalée.

L'EXPORTATION DES CHIFFONS

Une commission, composée de quatre négociants en chiffons, de quatre fabricants de draps renaissance (Elbeuf, Vienne, Roubaix), et de délégués au ministère du commerce, vient de se réunir au sujet de l'exportation des chiffons de laine. Il a été remarqué qu'alors que la laine était en augmentation de 280 0/0 sur le prix d'avant-guerre, les chiffons de laines avaient renchéri de 475 0/0. En abaissant le prix de ces chiffons d'un tiers, on aurait 284 0/0 d'augmentation, à peu de chose près comme la laine. Un accord est intervenu, aux termes duquel l'exportation des chiffons de laine pourrait être autorisée, mais à condition que les exportateurs s'engagent à laisser aux fabricants français de drap renaissance la quantité de chiffons qui leur est nécessaire et à des prix ne dépassant pas un taux déterminé, inférieur au prix obtenu à l'extérieur. Les sortes fines, toutefois (mérinos et tricotage), ne pourront être exportées.

Un accord semblable avait été réalisé antérieurement entre négociants en chiffons et fabricants de papiers à propos du chiffon de coton.

L'indemnité aux travailleurs forcés du temps de l'occupation

Des explications ont été données, au Sénat, par M. Ogier, ministre des Régions libérées, au sujet de l'indemnité due aux habitants de ces régions qui furent contraints de travailler pour l'ennemi. Il en ressort que le Traité de paix oblige l'Allemagne à payer cette indemnité, mais que notre loi française des dommages ne la vise pas. Une modification devra donc être apportée à notre législation pour permettre l'ouverture au budget de crédits à cet effet.

Pour lire une affiche, il faut passer où elle est apposée, le journal passe partout. 50610

LA BROUILLE SOCIALISTE

La situation dans le Nord

Aucun quotidien socialiste de notre région ne marche pour l'adhésion au bolchevisme. Voici ce qu'écrit M. Alex Will dans le « Réveil du Nord »:

...Un nouveau parti ne doit-il pas naître? Le parti du Travail. La C.G.T. qui a mené un ardent combat pour la modification de la misérable situation des salariés a pris une place considérable dans la nation. Elle représente le monde du Travail, elle a présenté en son nom d'ingénieuses et puissantes suggestions: pourquoi n'aurait-elle par ses porte-parole au Parlement? Comme en Angleterre les Trades-Unions ont leurs députés travaillistes, l'immense armée des syndiqués aspire à avoir ses représentants qualifiés. C'est un mouvement que nous suivrons avec une vigilante attention.

Mais le « parti du Travail », n'est-ce pas tout le monde qui travaille des bras ou de l'esprit?

Le « Cri du Nord » est surtout préoccupé d'affirmer que le véritable Parti socialiste, ce sont ses amis les minoritaires, de Renaudel à Longuet. M. Delory écrit:

Nous restons donc le Parti Socialiste, conservant sa doctrine et son but, en même temps que son organisation et tout ce qu'il a pu créer depuis qu'il existe.

Malgré le vote du Congrès de Tours, qui semble nous avoir jetés hors de la maison que nous avons construite, c'est nous qui restons les légitimes occupants et qui, envers et contre tous, continuerons l'œuvre commencée.

Cet article est intitulé: « Eux ou nous? »... Mais les véritables socialistes, confrère, ce sont eux et vous. N'êtes-vous pas les uns et les autres pour la lutte des classes et pour la Révolution? A. T.

Quelle est la femme qui ne s'est pas dit: je voudrais avoir un joli sac? A-t-elle pu rencontrer quelque chose de vraiment nouveau qui ne ressemble en rien à ce qu'elle a déjà possédé ou vu? C'est pour combler cette lacune que les joailliers Van Cleef & Arpels, faisant appel à leurs meilleurs artistes, et quoique n'étant pas des spécialistes du genre, sont arrivés à créer une merveille d'élégance et de bon goût qui laisse derrière elle tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour et qui va de paire avec leurs ravissants bijoux. 66355d

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, LUNDI 3 JANVIER:

Aujourd'hui, sainte Geneviève; demain, saint Rigobert.

3e jour de l'année.

Soleil: Lever, 7 h. 46; coucher, 16 h. 05.

Lune: Dernier quartier du 1er. Nouvelle lune, le 9.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix: Bibliothèque ouverte au public de 9 à 12 h. et de 14 à 20 h., sauf les dimanches et lundis. — Musées: ouverts le dimanche, de 10 à 13 h.; le jeudi, de 14 à 17 h.

Caisse d'épargne: Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

La transformation de l'avenue Le Nôtre

Comme nous en avons déjà informé nos lecteurs dans un précédent article, l'administration municipale a envisagé de créer sur tout le parcours de l'Avenue Le Nôtre, une piste cavalière centrale, bordée par deux pistes cyclables.

Cette transformation, qui se fera dès que les tramways Mongy emprunteront la plateforme de l'Avenue Jean-Jaurès, avait été, à maintes reprises, demandée par M. Rasson, président du « Club Hippique » de Roubaix. Ce Club, après entente avec la direction de la voirie, versera à la ville une redevance forfaitaire de 1.000 francs pour les frais de premier établissement, et une redevance annuelle de 750 francs pour l'entretien de la piste.

Celle-ci, faite de scories et limitée, soit par des briques roches ou même des pavés, affleurant la surface, aura 3 m. 50 de largeur. De chaque côté sera construite une piste cyclable, large de 3 m. 25 et faite en empierrement goudronné.

Ces travaux pourront être entrepris dès la fin de janvier, car tout fait prévoir que les tramways Mongy emprunteront le nouveau tracé dans le courant de ce même mois.

Ainsi, aux premiers beaux-jours, cavaliers et cyclistes pourront à leur aise, faire de l'entraînement.

L'Inauguration du Monument du Racing-Club de Roubaix au Parc Jean-Dubrulle

Malgré l'inclémence du temps, les sportsmen étaient excessivement nombreux, dimanche à 13 h. 30, au Parc Jean Dubrulle, pour l'inauguration du monument du Racing-Club de Roubaix à ses 84 membres morts pour la France.

Cette imposante cérémonie était présidée par M. le général Dauvé, commandant le 1er corps d'armée, entouré de MM. L. Monnet, président du Racing-Club; le docteur Dupré, adjoint, représentant la municipalité; des officiers anglais et belges. Le monument, recouvert d'un voile tricolore, porte sur le socle l'inscription suivante: « Aux morts du Racing-Club de Roubaix ».

Allocution du général Dauvé

Le général Dauvé prend la parole le premier.

Il se dit heureux de présider cette cérémonie, du culte du souvenir, sur ce terrain que les boches ont souillé. Le monument est destiné à perpétuer la mémoire des 84 membres du Racing-Club, qui ont fait le sacrifice de leur vie. C'est cet exemple, dit-il, que nous voulons glorifier et c'est, pour les enfants qui m'écoutent, une grande leçon. Regardez bien ce monument du souvenir, dit en terminant le général, et ne l'oubliez jamais.

A ce moment, le voile tombe, et le monument apparaît dans toute sa beauté: un défenseur, portant d'une main le drapeau et de l'autre une épée, semble crier la devise qui se trouve au-dessus de lui: «Ludus Pro Patria». Ce sujet, en bronze, est d'un gracieux effet. De chaque côté du monument, les capitaines André Browaeys et Charles Scrépel, chevaliers de la Légion d'honneur, membres du Racing, montent la garde.

Allocution de M. Lucien Monnet

M. Lucien Monnet, président du Racing-Club, prononce à son tour un émouvant discours dans lequel il adresse un souvenir ému aux disparus.

Leur mort, dit-il, n'est pas une fin, elle est un enseignement; nous avons voulu que leurs noms soient gravés au bas de ce monument; les jeunes continueront les traditions de ceux qui ont donné leur vie pour que la France vive; en suivant la voie qu'ils vous ont tracée, vous serez dignes d'eux, dignes de Roubaix et de la France.

Allocution de M. le Dr Dupré

M. le docteur Dupré, adjoint au maire, prononce également un discours empreint d'un grand sentiment de patriotisme.

Il salue la mémoire des héros tombés pour une noble cause; il s'incline devant les mères et les orphelins et voudrait que cette imposante cérémonie puisse atténuer leur tristesse. Après avoir vanté les bienfaits de la culture physique, M. le docteur Dupré conclut:

Je suis fier de prendre part à cette manifestation patriotique; les noms de ces héros, qui ont écrit une page glorieuse de l'histoire, ne seront pas oubliés, car ils ont combattu pour la liberté et la Patrie.

On procède ensuite à l'appel des noms des 84 membres défunts; à chacun d'eux les officiers de garde répondent: « Mort pour la Patrie ».

Des fleurs sont ensuite déposées au pied du monument, par les membres du Racing-Club; M. Soris, au nom de la Ligue du Nord; par un délégué alsacien, et des parents et amis des disparus. La cérémonie est terminée et la foule se porte dans les tribunes, pour assister au grand match de football, dont nous donnons les résultats en chronique sportive.

Le Pont de la République

Peu à peu, les ponts que les Allemands ont fait sauter lors de leur retraite, sont reconstruits. Déjà, à Roubaix, les ponts Morel et du Galon d'Eau sont depuis plusieurs mois ouverts à la circulation. En ce qui concerne le pont de la République qui, sans nul doute, est celui sur lequel se fait le plus grand trafic, grand nombre de nos concitoyens s'étonnent qu'on n'y ait pas encore entrepris aucun travail définitif.

A ce sujet, nous avons appris du service départemental des Ponts et Chaussées que les plans de restauration établis par ce service sont revenus du ministère des Travaux publics avec approbation.

D'après ces plans, l'ouvrage sera restauré exactement suivant les données de celui d'avant-guerre en ce qui concerne du moins sa largeur supérieure. Il y aura donc comme autrefois une double voie de tramways avec, entre celle-ci et les trottoirs, un passage pour les voitures.

Seul le passage laissé à la navigation recevra des modifications et sera élargi. De ce fait, la portée du pont qui, avant guerre, était de 22 mètres, aura 26 m. 75.

Dans les premiers jours de janvier paraîtra l'avis de concours qui ne sera clos vraisemblablement pas avant avril. La commission d'examen, composé des maires de Roubaix et Tourcoing, des président des Chambres de Commerce de ces deux villes et des agents techniques de l'Administration donnera alors son avis sur les plans et devis qui lui seront soumis. Enfin, ceux qui seront agréés devront être envoyés au Ministère afin d'en recevoir la décision définitive. Toutes ces formalités ne pourront être remplies avant juin-juillet, époque à laquelle commenceront les travaux.

Comme la durée prévue pour ceux-ci sera d'au moins huit mois, nous aurons donc le plaisir de passer sur le nouveau pont de la République au mois d'avril 1922, « pourvu que Dieu nous prête vie. »

Attaqué à coups de pierres un cabaretier se défend à coups de revolver

Le jour de l'an a été marqué par une scène au revolver qui s'est produite dans un café de la place de la Gare; à la suite d'une discussion pour un motif futile, un cafetier a blessé d'une balle de revolver, un consommateur qui le menaçait.

Samedi, vers 20 h. 30, deux consommateurs pris de boisson entraînent au « Café du Belvédère », place de la Gare, tenu par M. Delporte. L'un des nouveaux venus était fortement tatoué à une main. Ce dernier interpellant le tenancier voulait le convaincre qu'il le connaissait, malgré ses dénégations.

M. Delporte ne donnant pas satisfaction à ses interlocuteurs, une vive discussion s'engagea, au cours de laquelle le cabaretier fut assez malmené.

Des consommateurs qui se trouvaient dans le café prirent fait et cause pour M. Delporte, ce qui mit les agresseurs en fuite. Peu de temps après, les mêmes individus firent de nouveau irruption dans le café; ils lancèrent contre le cafetier des pierres et des briques ramassées par eux dans le quartier.

Devant l'attitude de ses agresseurs, M. Delporte, se croyant en légitime défense, s'arma d'un revolver qu'il tira du tiroir de son comptoir et le déchargea dans leur direction; d'un d'eux fut blessé derrière le cou et s'affaissa, l'autre prit la fuite.

Le blessé, un journalier, Emile Deldique, 39 ans, demeurant rue de l'Alma, fort Fragsez, 39, fut peu après l'objet des soins de M. le docteur Desbonnets, qui constata que la blessure n'avait aucun caractère de gravité. La balle, heureusement, n'avait touché aucun organe essentiel; elle était sortie de l'autre côté du cou.

Le blessé fut ensuite admis à l'hôpital de la Fraternité.

M. Doyen, commissaire de police de permanence, qui a aussitôt ouvert une enquête, a laissé M. Delporte en liberté, jugeant qu'il était dans le cas de légitime défense.

On croit que le blessé, dont l'état est des plus satisfaisants, sortira de l'hôpital dans quelques jours.

Quant à l'homme tatoué, la police le recherche.

AU RAVITAILLEMENT

Tous les jours aux Halles, VENTE LIBRE de: Beurre, 18.50 le kilo; Confitures, 1.40 et 2.50 le pot; Chocolat, 1.60 les 250 gr.; Chester, 7.80 la kilo.

N.-B. — Pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée.

CUIRS: Semelles pour femmes et enfants, 2.75 et 2.25 la paire. Talons, 1.00 la paire. Demi-semelles, 1.00 la paire.

VENTE LIBRE DE VIN ROUGE (1 fr. 70 le litre)

Lundi 3 janvier, de 8 à 11 h., 9e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 8e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRES DE MEEVILLE (Vente libre) 1 fr. les 3 kilos. (Entrée au milieu des Halles)

DISTRIBUTION DU CHARBON. — Lundi 3, livraison au 3e et 4e secteurs.

INSCRIPTION POUR LE CHARBON. — Ancien Hôtel des Postes, 2, rue Nain, inscription à raison de 50 kilos pour 1 ou 2 personnes, au prix de 13 fr.; 100 kilos pour 3, 4, et 5 personnes, au prix de 26 fr.; 150 kilos pour 6 personnes et plus au prix de 39 fr.

Un supplément allant de 50 à 300 kilos par carte, au choix de chacun, pourra être obtenu moyennant le prix de 28 fr. les 100 kilos.

Lundi 3 janvier, de 8 à 11 h., 5e secteur; de 14 à 17 h., 6e secteur.

Mardi 4, de 8 à 11 h., 7e secteur; de 14 à 17 h., 8e secteur.

SECOURS AUX NECESSITEUX. — 99, rue Pellart.

Lundi 3, à 8 h., 30.000 à 30.700; à 9 h., 30.701 à 32.000; à 10 h., 32.001 à 32.950; à 11 h., 32.951 à 33.100; à 14 h., 40.000 à 40.800; à 15 h., 40.801 à 41.900; à 16 h., 41.901 à 42.900.

Mardi 4, à 8 h., 50.000 à 51.300; à 9 h., 51.301 à 52.00; à 10 h., 52.001 à 53.200; à 11 h., 53.201 à 53.900; à 14 h., 53.901 à 55.600; à 15 h., 55.601 à 56.000; à 16 h., 60.000 à 61.700.

HALLE FLIPO. Beurre 16, extra 18 fr. Gruyère, Hollande, Chester 8 à 12 fr. Café extra 10 f. Mise en vente Confitures, Biscuits, Pâté, Vins, Liqueurs. Prix très avantageux. 66353d

IMPOT DU TIMBRE SUR LES TITRES ETRANGERS NON ABONNÉS déposés par des propriétaires français avant la guerre. — La Chambre de commerce de Roubaix nous adresse la communication suivante:

Un certain nombre d'établissements de crédit ont demandé à l'Office des Biens et Intérêts privés, si les titres étrangers non abonnés, déposés par des propriétaires français en Allemagne, avant la guerre, et qui ont été rapatriés, doivent être timbrés.

Consultée à ce sujet, la Direction de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, au Ministère des Finances, a fait la réponse suivante:

« Actuellement le seul fait de la rentrée en France des titres dont il s'agit n'est pas de nature, en lui-même, à entraîner la perception du droit de timbre au comptant. Mais ce droit sera exigible dès que ces titres viendront à être négociés en France, ou énoncés dans un acte public ou privé. Notamment si les propriétaires français des dits titres ont à en donner reçu ou décharge, leur énonciation dans cet acte entraînera nécessairement leur timbrage préalable. »

Le timbrage sera effectué soit par voie d'apposition de l'empreinte matérielle du timbre sur les titres, soit par voie de visa pour timbre.

Le droit de timbre sera liquidé sur le capital nominal du titre, sauf à convertir ce capital en monnaie française, lorsqu'il sera exprimé en monnaie étrangère, d'après le cours du change au jour du timbrage, s'il s'agit de titres de sociétés, compagnies, entreprises, villes, provinces ou corporations étrangères, et d'après la valeur fixée par décret en vertu de l'article 6 de la loi du 13 mai 1863, s'il s'agit de titres de rentes, emprunts ou autres effets publics des gouvernements étrangers.

Pour ceux-ci, la valeur des monnaies étrangères en monnaie française pour l'année 1920 a été fixée par un décret du 19 mars dernier.

Toutefois, les fonds d'Etat étrangers cotés à la Bourse officielle de Paris, dont le cours moyen est tombé en dessous des 3/4 du pair pendant l'année précédente, ne subissent l'impôt du timbre que sur la valeur négociable déterminée par ce cours moyen (art. 42, deuxième alinéa de la loi du 29 mars 1914).

LA VIE MOINS CHÈRE.— Voir aux annonces nouveau tarif des cokes de la Socité Roubaisienne d'Eclairage. 66130

L'HEURE DE LA RETRAITE. — Des procès-verbaux ont été rédigés à la charge de M. Théodore Declercq, rue des Longues-Haies, 78, et à Mme Devrin, pour fermeture tardive de leurs estaminets.

SI VOUS DÉSIREZ du *PETIT BEURRE* de la marque GESLOT & VOREUX Exigez les lettres **G. V.** sur chaque biscuit 66367

WASQUEHAL

UNION NATIONALE DES MUTILÉS (Section de Roubaix). — Le Conseil d'administration prie tous les membres disponibles d'assister aux funérailles du camarade Albert Vandewielle, décédé des suites de maladie contractée aux armées. Rassemblement à la maison mortuaire, rue Ferrer, 30, à Wasquehal, mardi matin à 8 h. 15 ou à 8 h. 30 église Saint-Nicolas.

GRAND CAFE BELLEVUE LILLE Gd'Place informe sa nombreuse clientèle de l'ouverture d'un salon de thé à l'instar des grands hôtels de Paris. Cette salle sera ouverte tous les dimanches et jours de fêtes. 66340

WATTRELOS

UNE ARRESTATION POUR FRAUDE. — Des douaniers qui passaient rue d'Audenaerde, remarquèrent dans la nuit de vendredi à samedi, les allures louches de deux hommes. Les douaniers les appréhendèrent, mais l'un d'eux réussit à se dégager et prit la fuite disparaissant bientôt dans les ténèbres. L'autre déclara se nommer François Maclou, 36 ans, mineur. Il était porteur de 250 paquets de cigarettes. Il ajouta, ne pas connaître son compagnon de route.

Remis à la gendarmerie François Maclou a été conduit dimanche matin à la maison d'arrêt de Lille pour y être écroué.

JOUR DE L'AN

Pour vos cadeaux et pâtisseries, adressez-vous 6, RUE DU VIEIL-ABREUVOIR, ROUBAIX Vous y trouverez chocolats, bonbons, friandises de fabrication supérieure. Choix considérable de boîtages dernières créations. Pièces montées. 65799

LANNOY

ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE. — A partir du 3 janvier, les personnes admises au bénéfice de l'assistance médicale gratuite (année 1921), sont priées de passer à la mairie avant de se rendre chez le docteur en vue du changement du numéro de leur carte.

E. WERNER Joaillier-Orfèvre 24, rue Nationale, LILLE

CYSOING

TEMPLEUVE

VOL D'UN COQ. — Un individu resté inconnu s'est introduit il y a quelques jours dans le poulailler appartenant à M. Jean Wartelle, cultivateur au hameau de Bonnance et s'est emparé d'un coq de bataille d'une valeur de 200 fr. M. Wartelle a porté plainte à la gendarmerie. Plusieurs individus suspectés qui depuis quelque temps circulent dans les hameaux du village sont soupçonnés.

TRÉSOR DES MÉNAGÈRES! MARGARINE « ERA » aux fruits d'Orient. 66356

MOUCHIN

DEFAUT D'AFFICHAGE. — Des procès-verbaux ont été rédigés à la charge de M. Jules Delancre, cabaretier, pour avoir omis d'afficher le prix de ses boissons, ainsi que le texte de la loi du 1er octobre 1917, sur l'ivresse publique.

MERCIER Frres de PARIS La plus importante exposition de MOBILIERS A LILLE, 179, RUE NATIONALE 457

TOURCOING

AUJOURD'HUI, LUNDI 3 JANVIER:

Marché: de 8 h. à midi.

Hôtel de Ville: Bureaux ouverts au public de 10 h. à midi et de 14 à 16 h.

Théâtre municipal: A 20 h., « Flup ».

L'entrée tragique de 125 lapins à la frontière

Des coups de feu dans la nuit. Une arrestation

Un marchand de volailles, Gustave Batteur, domicilié à Wattrelos, rue du Vieux-Bureau, 101, accompagné de trois autres personnes de Mouscron, cherchait à faire entrer de Belgique en France 125 lapins tués.

En passant la frontière, vers quatre heures et demie du matin, ces individus furent attaqués près de la Carrière Boute par une bande d'inconnus. Des coups de feu furent même tirés.

Croyant avoir affaire aux douaniers belges, les porteurs de lapins prirent la fuite, en abandonnant leurs sacs.

Dimanche matin, Batteur remarqua, dans la cour du Bureau des douanes françaises de la Marlière, quatre sacs renfermant 94 lapins qu'il reconnut pour ceux qu'il avait abandonnés la veille. Il déposa donc une plainte à la police.

Une surveillance fut exercée. Le nommé François Govellers, 65 ans, domicilié à Mouscron, rue de la Tête d'Orme, 110, reconnu par les agents de surveillance comme étant l'un de ceux qui, la veille, avaient apporté les sacs de lapins au Bureau des douanes, fut appréhendé et conduit au poste de la Croix-Rouge.

Cet individu nie être l'auteur du vol. L'enquête se poursuit.

UNE TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE. — Au cours de la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs, restés inconnus, se sont introduits dans les bureaux de M. Vancoppenol, expéditeur à Mouscron, situés 8, rue Louis-Leloir, en brisant un carreau à une fenêtre.

Après avoir visité les tiroirs des meubles, les malfaiteurs, dérangés sans doute dans leurs recherches, ont pris la fuite. Des traces de pesée ont été constatées sur le coffre-fort.

M. Bouvet, commissaire de police du 2e arrondissement, a reçu la plainte de l'expéditeur.

LES IMPERMEABLES de la Maison Pouget, 7 et 9, rue St Jacques sont pratiques et meilleur marché que partout ailleurs. 66354d

INCULPÉE D'UN VOL DE SAVONNETTES. — Une ouvrière, Pauline Reumaux, femme Jouveneau, 31 ans, domiciliée à Wattrelos, rue du Mont-à-Leux, 50, travaillait à la fabrique de M. Paul Tranoy, savonnier, rue de la Malcense.

A sa sortie de l'atelier, cette femme fut trouvée en possession de trente-trois savonnettes qu'elle avait dissimulées dans son filet. Pauline Reumaux, qui a été maintenue en état d'arrestation, sera déférée au Parquet.

L'ESPERANCE, Vins et Liqueurs, Tourcoing. Après réduction importante des prix des alcools. Grande Baisse sur les vins et Sirops à partir du 3 Janvier. 66366d

VOL D'UN ATTELAGE ET DE NUMERAIRE. — Un marchand de légumes, M. Jules Herman, demeurant rue de la Marlière, 9, a porté plainte à la police contre François Varenny, 40 ans, qui a disparu avec son attelage et une somme de 640 francs.

M. Galand, commissaire de police du 1er arrondissement, fait rechercher le coupable.

ENGRAIS DIVERS POUR JARDINS. DROGUERIE REYNAUD, 45, RUE SAINT-JACQUES A TOURCOING. 65048

ARRESTATION D'UN VAGABOND. — La police a arrêté Joseph Pilarczyck, 28 ans, se disant sujet polonais, qui était dans les environs de la gare.

L'étranger était dépourvu d'argent.

ETRENNES à la Polaire, 22, rue de Lille, Tourcoing. Voir annoncé en dernière page. 66342

MENUS FAITS. — La police a dressé procès-verbal à la charge d'un ouvrier débourreur, Henri Thomas, 26 ans, rue de Soissons, pour avoir frappé, sans raison, son voisin, Henri Gyaere.

— Deux conducteurs d'autos ont été l'objet d'une contravention pour défaut de lanterne à leur véhicule.

MARCQ-EN-BARŒUL

MORT SUBITE. — Vendredi, vers 21 h. 30, M. Pinte, tisserand, rendant visite à sa vieille mère alitée, deme